

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 13 DÉCEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 13 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 06 décembre 2018, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	Mme Monique FERRIER
Mme Josiane HUGUET	M. Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Didier MATRAS	M. Florent MONEYRON
M. Jean-Philippe AUSSET	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Aline ROCHE	M. Bernard SAXER
M. Daniel PEYNON	M. Didier BLANC
Mme Annick FORESTIER	M. Cyrille COURTY
Mme Marie-Evelyne TIZORIN	Mme Marie-France BARRIER
Mme Marie-France MARMY	M. René FAVY
M. Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Catherine MORAND	M. Daniel DUVERT
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
M. Bruno BOSLOUP	

Votaient par procuration :

- M. René GODIGNON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)
- Mme Agnès LAVEST (à M. Didier MATRAS)
- Mme Monique ROUGIER (à Mme Marie-Evelyne TIZORIN)
- M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)
- Mme Sylvie ROCHE (à Mme Catherine MORAND)
- Mme Isabelle BRACALE (à M. Thierry TISSERAND)
- M. Julien THEILLIER (à M. Florent MONEYRON)
- Mme Sophie CARRÉ (à Mme Élisabeth BRUSSAT)
- M. Bernard FRASIAK (à Mme Marie-France BARRIER)

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : FINANCES – BUDGET ANNEXE DU POLE COMMERCIAL– DECISION MODIFICATIVE N°BAPC2018/01

**FINANCES – BUDGET ANNEXE DU POLE COMMERCIAL–
DECISION MODIFICATIVE N°BAPC2018/01**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'il y aurait lieu de procéder à certains ajustements budgétaires au budget annexe du Pôle commercial.

Il convient de pourvoir à des réajustements budgétaires afin de prévoir les travaux suite aux dégâts des eaux (réfection toiture, réfection plafonds, fuite sur réseau AEP) et de changement des radiateurs pour les logements

Il convient de procéder à une décision modificative comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Désignation des articles (dépendes)		Crédits suppl. à voter	Désignation des articles (recettes)		Crédits suppl. à voter
61522 8	Entretien et réparation de bâtiments	+ 15000	7475	Subvention du BP	+20000
023	Virement à la section d'investissement	+5000			
TOTAL DEPENSES F		20000		TOTAL RECETTES F	20000
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Désignation des articles (dépendes)		Crédits suppl. à voter	Désignation des articles (recettes)		Crédits suppl. à voter
2135	Installations générales agencement	+ 5000	021	Virement de la section de fonctionnement	+5000
TOTAL DEPENSES I		5000	TOTAL RECETTES I		5000

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE la DM N° BAPC N°2018/01 comme présentée ci-dessus, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 18 décembre 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.